

**Pour être valable, cette procuration devra être en possession de Solvac SA  
au plus tard le mercredi 5 mai 2021**

**PROCURATION**

Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse à compléter)

propriétaire de ..... d'actions nominatives, à la date d'enregistrement fixée au mardi 27 avril 2021 à minuit, mentionnées ci-dessus de la société anonyme Solvac SA, dont le siège est établi rue des Champs Elysées 43 à 1050 Bruxelles, déclare donner pouvoir

à Monsieur Alex Dessalle

avec faculté de substitution,

aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de Solvac SA qui aura lieu le mardi 11 mai 2021 à 14h30 (heure belge) et de voter en mon nom sur tous les points de l'ordre du jour.

Le mandataire pourra en outre signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents relatifs à l'Assemblée Générale et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat.

Les **actionnaires personnes morales** doivent indiquer les nom(s), prénom(s) et qualité de la ou des personne(s) physique(s) qui signe(nt) cette procuration pour leur compte. Ce ou ces personne(s) physique(s) déclare(nt) par la présente et garanti(ssen)t à Solvac SA avoir les pleins pouvoirs de signer cette procuration.

Solvac SA doit être en possession de la présente procuration, dûment complétée et signée, le **5 mai 2021** au plus tard. De plus, les actionnaires doivent se conformer à la procédure d'enregistrement décrite dans la convocation à l'Assemblée Générale. La procuration peut être envoyée par courrier à Solvac SA, Assemblées Générales, rue de Ransbeek 310 à 1120 Bruxelles, soit par voie électronique à l'adresse e-mail [ag.solvac@solvac.be](mailto:ag.solvac@solvac.be), soit par fax au +32 (0)2.264.37.67.

Comme indiqué dans la convocation, à la place de recourir à la présente procuration, les actionnaires peuvent utiliser la plateforme AGM+ afin de compléter et soumettre leur procuration de manière électronique. Dans ce cas, afin d'être valable, la procuration devra être soumise directement sur la plateforme AGM+ le 5 mai 2021 au plus tard, de la manière décrite dans la convocation.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au coronavirus et des mesures prises par les autorités restreignant les rassemblements, **le mandataire désigné en vertu des procurations sera exclusivement M. Alex Dessalle**, comme indiqué ci-dessous.

Chaque procuration doit indiquer le sens dans lequel le mandataire exercera son droit de vote pour chaque sujet figurant à l'ordre du jour.

**A défaut de précision quant au sens du vote pour une ou plusieurs des décisions proposées ci-dessous ou si les instructions quant au sens du vote données par l'actionnaire ne sont pas claires, ceci constituera une instruction de voter en faveur de la ou des propositions de décision concernées.**

**Assemblée Générale Ordinaire**

- Rapport de gestion de l'exercice 2020, y compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, Rapport du Commissaire
- Approbation du rapport de rémunération  
Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.  
**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**
- Comptes consolidés de l'exercice 2020, Rapport du Commissaire
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende  
Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action entièrement libérée de 5,44 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 17 août 2020 (3,26 EUR brut) et 29 décembre 2020 (2,18 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde.  
**POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2020  
Il est proposé de donner décharge  
aux Administrateurs **POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**   
au Commissaire **POUR**  **CONTRE**  **ABSTENTION**   
en fonction durant l'exercice 2020 pour les opérations de cet exercice.

6. Politique de rémunération

Il est proposé d'approuver la politique de rémunération établie conformément à l'article 7 :89/1 du Code des sociétés et associations et figurant en annexe de la convocation, pour une période de 4 ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2025

POUR  CONTRE  ABSTENTION

7. Conseil d'Administration – Renouvellement de mandats – Nominations

a) Il est proposé de réélire

(i) Madame Savina de Limon Triest POUR  CONTRE  ABSTENTION   
pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2025.

(ii) Monsieur Patrick Solvay POUR  CONTRE  ABSTENTION   
pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2025.

b) Le mandat de Monsieur Jean-Pierre Delwart arrive à échéance lors de la présente Assemblée Générale. Eu égard aux règles appliquées par la société en matière de limite d'âge, son mandat ne peut pas être renouvelé.

Il est proposé de nommer

Madame Valentine Delwart POUR  CONTRE  ABSTENTION   
comme Administratrice pour une période de 4 ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2025.

c) Il est proposé de désigner Madame Savina de Limon Triest comme Administratrice indépendante

POUR  CONTRE  ABSTENTION

d) Il est proposé de désigner Madame Valentine Delwart comme Administratrice indépendante

POUR  CONTRE  ABSTENTION

Dans l'hypothèse où des actionnaires, conformément à l'article 7:130 du Code des sociétés et des associations, exercent leur droit de demander l'inscription de sujets à l'ordre du jour et/ou de déposer des propositions de décision concernant des sujets à l'ordre du jour existants ou des sujets à inscrire à l'ordre du jour, les procurations notifiées antérieurement à la publication de l'ordre du jour modifié resteront valides pour les sujets à l'ordre du jour qu'elles couvrent. Solvac SA rendra également disponible sur son site internet (<http://www.solvac.be/gouvernance/assemblees-generales>) l'ordre du jour modifié et un formulaire modifié de procuration pour le 26 avril 2021 au plus tard, afin de permettre aux actionnaires qui le souhaitent de donner des instructions de vote spécifiques sur les sujets de l'ordre du jour nouveaux et/ou les propositions de décision nouvelles/alternatives.

Au cas où des propositions de décision nouvelles/alternatives sont déposées concernant des sujets à l'ordre du jour existants postérieurement aux procurations notifiées, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives. Dans ce cas, les actionnaires auront toutefois la possibilité de renvoyer une nouvelle procuration à Solvac SA, au moyen du formulaire de procuration révisé mentionné au paragraphe précédent.

### Protection des données

Solvac est responsable du traitement des informations personnelles qu'elle reçoit des actionnaires et des mandataires dans le cadre de l'Assemblée Générale conformément aux lois en vigueur relatives à la protection des données.

Ces informations seront utilisées afin d'analyser et de gérer les présences et le processus de vote relatifs à l'Assemblée Générale, tel que décrit dans la convocation et seront transmises à des tiers assistant la société pour les objectifs susmentionnés. Ces informations ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire dans le cadre de ces mêmes objectifs.

Les actionnaires et les mandataires peuvent consulter la "Politique de Protection des Données et de la vie privée" via le lien <http://www.solvac.be/politique-de-confidentialite>.

Ils peuvent demander l'accès à leurs données et leur modification éventuelle en contactant Solvac SA, rue des Champs Elysées 43 – 1050 Bruxelles – Belgique (tél +32 2 639 66 30 / email : [contact@solvac.be](mailto:contact@solvac.be)).

Nous attirons votre attention sur le fait que les votes par procurations seront comptabilisés à l'avance et intégrés systématiquement dans chaque décompte. Il est rappelé qu'une action équivaut à une voix.

Fait à ....., le ..... 2021.

**Signature(s)** à faire précéder de la mention « Bon pour pouvoir »